DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE – ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE TINTENIAC

Commune de la Baussaine

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

Nombre de Conseillers en Exercice	14	Date de la convocation	20/03/09
Nombre de Membres présents	10	Convocation Affichée le	23/03/09
Nombre de Membres votants	10	Compte Rendu Affiché le	31/03/09

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA BAUSSAINE s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Florence DENIAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mrs Daniel HENRY, Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX, Éric LEROSSIGNOL, Dominique ROUXEL, Gilles LE TALLEC, Olivier QUENOUILLERE et Mme Gwénaël ARTUR

Absents excusés : M. Thibault LE BOULANGER et Mmes Yolaine DUBOIS, Catherine PIEL

Absents non excusés : Frédéric BLANCHARD

M. Daniel HENRY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En accord avec l'ensemble des conseillers municipaux, les points suivants ont été rajoutés à l'ordre du jour :

Délibération 26-2009 : Désignation suppléant SIRP

Délibération 27-2009 : Office des sports Bretagne romantique - adhésion et délégués

Délibération 28-2009 : Assistance juridique

Délibération 29-2009 : Etang communal - tarifs cartes de pêche

Délibération 30-2009 : Désignation régisseurs pêche

Délibération 31-2009 : Arbre de Noël 2009 – Devis spectacle

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009 – AFFECTATION DES RESULTATS 2008

20-2009

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif 2008 du budget principal, a été approuvé et voté le 20 mars 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate le résultat de fonctionnement pour un excédent cumulé de **148 205.98 €**
- Constate le résultat d'investissement pour un excédent cumulé de **73 185.20 €**
- Décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement pour un montant de **50 000 €** (au compte 1068 du Budget Primitif 2009)
- Décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour un montant de **98 205.98 €** (au compte 002 du Budget Primitif 2009)
- Décide de reporter l'excédent d'investissement pour un montant de **73 185.20 €** (au compte 001 du Budget Primitif 2009)

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2009 - AFFECTATION DES RESULTATS 2008

21-2009

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif 2008 du budget assainissement, a été approuvé et voté le 20 mars 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate le résultat d'exploitation pour un excédent cumulé de **24 064.93 €**
- Constate le résultat d'investissement pour un excédent cumulé de **22 280.12 €**
- Décide d'affecter une partie du résultat d'exploitation en investissement pour un montant de **14 064.93 €** (au compte 1068 du Budget Primitif 2009)
- Décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour un montant de **10 000 €** (au compte 002 du Budget Primitif 2009)
- Décide de reporter l'excédent d'investissement pour un montant de **22 280.12 €** (au compte 001 du Budget Primitif 2009)

VOTE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009

22-2009

Le Conseil municipal, après avoir entendu la présentation détaillée du budget primitif Commune de l'exercice 2009, qui s'équilibre comme suit :

- ⇨ Section fonctionnement : **413 737.98 €**
- ⇨ Section investissement : **332 735.00 €**

↳ Vote, à l'unanimité des suffrages exprimés, 10 voix pour, le budget primitif Commune 2009.

VOTE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2009

23-2009

Le Conseil municipal, après avoir entendu la présentation détaillée du budget primitif Assainissement de l'exercice 2009, qui s'équilibre comme suit :

- ⇨ Section exploitation : **34 614.16 €**
- ⇨ Section investissement : **46 776.62 €**

↳ Vote, à l'unanimité des suffrages exprimés, 10 voix pour, le budget primitif Assainissement 2009.

PERSONNEL EXTERIEUR – PROLONGATION DE MISSION

24-2009

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un agent du service missions temporaires du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine est actuellement employé à la Mairie pour apporter un renfort au service administratif, et que sa mission devrait s'achever le 31 mars 2009.

Considérant l'intensité de l'activité du service et le besoin de mener certains dossiers à leur terme, Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de prolonger cette mission jusqu'au 31 août 2009, et d'augmenter son volume horaire afin de passer à temps complet (réunions du Conseil municipal comprises).

La mission porte sur les domaines suivants :

- Marchés publics : projet de réhabilitation de la salle des fêtes (appel d'offres en cours pour la sélection d'un maître d'œuvre) ;
- Urbanisme : acquisition foncière des terrains nécessaires à l'extension de l'école (montage du dossier d'enquête publique pour l'expropriation), classement de l'église à l'inventaire des monuments historiques, pré-instruction des dossiers de permis de construire et de déclaration préalable, instruction des certificats d'urbanisme de simple information ;
- Préparation du Conseil municipal ;
- Préparation des élections européennes ;
- Ressources humaines : rédaction de fiches de poste pour le personnel communal ;
- Remplacement pendant les congés du personnel administratif;
- Communication : suivi de la création du site internet et du bulletin municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :
⇨ Décide d'autoriser Madame le Maire à prolonger la mission dans les conditions énumérées ci-dessus ;
⇨ Donne pouvoir et signature à Madame le Maire pour la conclusion des contrats.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LIVRES ET PERIODIQUES

25-2009

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la politique de soutien de la Communauté de Communes Bretagne Romantique et du Département d'Ille-et-Vilaine aux bibliothèques.
Les aides versées aux bibliothèques sont conditionnées par l'inscription au budget de la collectivité d'un crédit minimum d'achats de livres à hauteur de 0.75 € par habitant et par an.

Au budget primitif 2009 :

- un crédit de 1 500 € a été voté à l'opération n°120 « Bibliothèque », article 2188, pour l'acquisition de livres.
- Un crédit de 700 € a été voté à l'article 6065 « livres, disques, cassettes … (bibliothèque) ».

Les achats de livres et périodiques sont subventionnés par une aide communautaire de 10 % sur la dépense TTC et par une aide départementale de 20 % sur la dépense TTC dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire 2006-2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, pour l'achat de livres et périodiques :

- l'aide de 10 % de la Communauté de Communes Bretagne Romantique,
- l'aide de 20 % du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DU SIRP

26-2009

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la nomination de Pierre-Yves MARQUET comme délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique, il convient de désigner un remplaçant pour la fonction de suppléant qu'il occupait jusqu'alors.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne le délégué suivant :

Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique :

Suppléant : M. Olivier QUENOUILLERE

ADHESION A L'OFFICE DES SPORTS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE ET DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX

27-2009

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors de l'assemblée générale exceptionnelle qui s'est tenue le 15 novembre dernier, les élus des deux offices des sports des cantons de Combourg et de Tinténiac ont décidé la fusion de ceux-ci, pour créer l'Office des sports de la Bretagne romantique.

Madame le Maire propose l'adhésion de la commune à ce nouvel office des sports, et demande au Conseil municipal de désigner deux de ses membres pour occuper les fonctions de conseiller titulaire délégué et de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de l'adhésion de la commune à l'Office des sports de la Bretagne romantique,
Et désigne les délégués suivants :

Titulaire : M. Olivier QUENOUILLERE
Suppléant : M. Dominique ROUXEL

ASSISTANCE JURIDIQUE

28-2009

Madame le Maire a fait part au Conseil municipal, lors de sa séance du 31 janvier 2009, qu'au vu des différents dossiers à traiter, relatifs au personnel communal et à l'acquisition foncière nécessaire à l'extension de l'école, la commune avait besoin dans un premier temps d'obtenir les conseils d'un avocat.

L'unanimité des Conseillers municipaux ayant émis un avis favorable à cette demande, un rendez-vous a eu lieu dans un premier temps entre Madame le Maire et un avocat du Cabinet COUDRAY. Cette prestation de conseil a fait l'objet d'une facturation, pour un montant de 791,01 € TTC.

Suite à l'analyse des besoins menée depuis cet entretien, il apparaît plus intéressant pour la commune de passer une convention d'assistance juridique.

Le cabinet COUDRAY a été consulté, et a fait parvenir une proposition de convention pour une mission de conseil juridique sur les domaines de compétence de la commune. Les termes du contrat sont les suivants :

- Champ d'application : droit de la fonction publique, droit de l'urbanisme, droit de l'expropriation, droit des marchés publics,.... Sont exclues du champ d'application toutes les procédures contentieuses.
- Rémunération forfaitaire de 1700 € HT, correspondant à 15 questions ponctuelles.
- Rémunération des questions complexes : 160 € HT par heure (au lieu de 210 €).
- Durée : du 1er avril 2009 au 30 mars 2011, renouvelable par accord exprès des deux parties.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de passer cette convention, dont un exemplaire sera joint à cette délibération,
- Donne pouvoir et signature à Madame le Maire.

ETANG COMMUNAL : TARIFS DES CARTES DE PECHE

29-2009

Madame le Maire informe le Conseil municipal que par arrêté municipal en date du 26 mars 2009, la saison 2009 de pêche à l'étang communal s'ouvrira le samedi 11 avril 2009 à 7 heures, et s'achèvera le dimanche 1er novembre 2009 à 20 heures.

Par ailleurs, il est précisé que la pêche sera interdite les 12, 13 et 14 juin 2009, en raison du concours de pêche organisé par le Comité des Fêtes le 14 juin 2009.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de voter le prix des cartes de pêche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les prix des cartes de pêche comme suit à compter du 11 avril 2009 :

- Carte journalière (enfant ou adulte, habitant La Baussaine) : 2 €
- Carte journalière (enfant ou adulte, hors commune) : 5 €
- Carte annuelle jeune (moins de 14 ans, habitant La Baussaine ou hors commune) : 5 €
- Carte annuelle adulte habitant La Baussaine : 20 €
- Carte annuelle adulte hors commune : 50 €

Les cartes sont en vente au bar-tabac-restaurant Le Ticia, ou, en cas de fermeture, à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

REGIE PECHE - NOMINATION REGISSEUR TITULAIRE ET MANDATAIRE SUPPLEANT

30-2009

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que, par courrier en date du 26 mars 2009, Monsieur Eric DELAGREE, propriétaire du bar-tabac-restaurant Le Ticia, se propose d'être titulaire de la régie Pêche.

Son activité commerciale se prêtant particulièrement à la vente des cartes de pêche, Madame le Maire propose de désigner Monsieur Éric DELAGREE en qualité de régisseur titulaire, et Monsieur Jean-Michel PRESCHOUX en qualité de mandataire suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇨ Décide de nommer, à compter du 1er avril 2009, Monsieur Éric DELAGREE et Monsieur Jean-Michel PRESCHOUX en qualité respectivement de régisseur titulaire et de mandataire suppléant de la régie de recettes Pêche de la Commune.

⇨ Charge Madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant, après avis conforme du comptable public assignataire.

ARBRE DE NOËL 2009 – DEVIS SPECTACLE

31-2009

Monsieur Daniel HENRY présente une offre d'animation proposée par la Compagnie LETTRE, siégeant au lieu-dit « Les Prataux » - 35190 SAINT-THUAL, pour l'arbre de Noël 2009 offert par la Commune aux enfants de La Baussaine, prévu le samedi 12 décembre 2009.

Il s'agit d'un spectacle déambulatoire de contes et chansons sur le thème de Noël, animé par deux comédiennes en coordination avec les acteurs de la commune, d'une durée d'environ 90 minutes et d'un coût de 800 € TTC. 50 % de ce coût est pris en charge par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre de l'aide à la diffusion pour le spectacle vivant. Le coût final de la prestation restant à la charge de la commune s'élève donc à 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir cette proposition d'animation pour un montant de 400 € TTC

Cette dépense sera imputée à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Rendez-vous à Monsieur MESTRES du 17 mars 2009

Monsieur MESTRES, Inspecteur de l'Education Nationale, a fait part à Madame le Maire que compte tenu du nombre d'inscrits pour la rentrée 2009 (86 élèves), la 4e classe de la maternelle sera fermée. La décision de fermeture d'une classe est toujours définitive sans hausse significative de l'effectif le jour de la rentrée. La commune va devoir faire les démarches nécessaires pour restituer la classe mobile prêtée par le Conseil général.

Four à pain : Rencontre le 6 mars 2009

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'elle a rencontré Nicolas LE NEIL et Antoine CHEVALIER, qui ont le projet de fabriquer leur pain. Aussi, ils ont demandé à la Commune l'autorisation d'utiliser le four à pain situé à la salle des fêtes.

Les Conseillers municipaux ont émis un avis favorable à cette demande d'autant que Nicolas et Antoine se proposent de se mettre en relation avec le directeur de l'école M. Emmanuel ARTUR afin de montrer leur activité aux élèves de l'école.

La séance est levée à 22h55.

Florence DENIAU	Daniel HENRY	Pierre-Yves MARQUET	Jean-Michel PRESCHOUX	Raoul LE GUERHIER
Dominique ROUXEL	Olivier QUENOUILLERE	Gwénaël ARTUR	Eric LEROSSIGNOL	Gilles LE TALLEC
Catherine PIEL	Thibault LE BOULANGER			